



ASSOCIATION RÉGIONALE *Auvergne*
DE L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Les acteurs du logement de l'ex-Auvergne demandent un retrait des dispositions du PLF 2018 sur le logement et une politique publique du logement renouvelée et concertée

L'accès à un logement abordable est une préoccupation majeure des 26 975 demandeurs en attente d'un logement adapté à leurs besoins sur les départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy de Dôme.

Les mesures annoncées notamment dans le Projet de Loi de Finances pour 2018 mettent en péril le logement social.

Le projet de loi prévoit notamment :

- dans son article 52, une baisse, de 50 € à plus de 100 € par mois, des loyers des locataires du parc social bénéficiant de l'APL, pour compenser la baisse de l'APL,
- dans le même article, la suppression de l'APL Accession,
- dans son article 19, la hausse de la participation des organismes Hlm au Fonds national des aides à la pierre,
- dans son article 40, la disparition programmée du prêt à taux zéro dans le neuf pour les accédants modestes dans les zones B2 et C.

Le Gouvernement compromet ainsi la relance de l'activité du secteur de la construction après huit années d'une crise sans précédent, pose la question de la prise en compte de la fracture territoriale et stigmatise le secteur de l'immobilier social.

La seule réduction de loyer qui serait imposée aux bailleurs sociaux pour compenser la baisse de l'APL de ses locataires représenterait une perte de recettes de 29 millions d'euros par an, soit l'équivalent de l'apport investi par les bailleurs sociaux dans la construction de plus de 1 000 logements et la réhabilitation de 3000 logements.

L'ensemble des acteurs du logement des quatre départements de l'ex-Auvergne, organismes Hlm, collectivités locales, associations de locataires, associations d'insertion, entreprises et artisans du bâtiment, maîtres d'ouvrage associatifs et privés :

- dénoncent les conséquences irrémédiables de ces mesures sur les territoires et demandent qu'une concertation soit ouverte sur les dispositions relatives au logement prévues dans le projet de loi de finances pour 2018 ;
- et demandent le retrait immédiat des articles 52, 40 et 19 sur le logement social et le PTZ.



Maison de l'Habitat
129, avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand

T. 04 73 34 01 07 / F. 04 73 34 95 48
arhlmauv@union-habitat.org